

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2022-180

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2022

Sommaire

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Déplacements et Sécurité Routière

26-2022-11-22-00001 - Arrêté portant subdélégation signature OSD. (4 pages)

Page 3

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2022-11-22-00001

Arrêté portant subdélégation signature OSD.

ARRETE N°
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE ET POUVOIR ADJUDICATEUR

Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme à compter du 19 juillet 2021 ;

VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI directrice départementale des territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 6 mai 2021 nommant Monsieur Christophe DEBLANC, Directeur départemental adjoint des territoires à compter du 10 mai 2021 ;

VU la désignation du directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2022-05-05-00001 du 5 mai 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur à Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme et notamment son article 5 ;

VU le projet de loi de finances 2022 ;

SUR proposition de Mme la cheffe du service appui, transition écologique, mobilités de la DDT de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation permanente est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les BOP ci-après :

BOP		Chef de service (ou adjoint)	Chef de pôle (ou adjoint)	Nature et montant HT maximum par acte
113 - Paysage, Eau et Biodiversité				
	113-01 : Sites,paysages, publicité			
		Dominique CHATILLON Elisabteh PILLAT, adjointe		20 000,00 €
	113-02 : Logistique, formation et contentieux 113-07 : Gestion des milieux et biodiversité			
		Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
135 - Urbanisme, Territoires, et Amélioration Habitat				
	135-01 : Construction locative et amélioration du parc			
		Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
			Chloé VALLETTE Laurent GALLES (adjoint)	20 000,00 €
	135-02 : Soutien à l'accèsion à la propriété 135-03 : Lutte contre le plomb 135-04-01 : Qualité de la construction 135-04-09 : Fond sécheresse 135-04-06 : Observatoire loyers 135-05-03:formation apprentis 135-05-06 : études logement			

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

	Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
135-04-05 : Contentieux de l'urbanisme			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
135-05 : Soutien et 135-07 : Urbanisme et aménagement			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	Dominique GUTIEZ	20 000,00 €
149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières			
149-21 : Adaptation des filières à l'évolution des marchés 149-22 : Gestion des crises et des aléas de la production agricole 149-23 : Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles 149-24 : Gestion équilibrée et durable du territoire 149-27 : Moyens de mise en œuvre des politiques et gestion des interventions			
	Manon COURIAS		20 000,00 €
		Stéphanie DEVERNAY Serge FILS-AIME Elisabeth MANZON	20 000,00 €
149-26 : Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
		Frédéric SARRET	20 000,00 €
181 – Prévention des risques			
181-01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00€
		Philippe DAYET	20 000,00 €
181-01-01- Amélioration de la qualité de l'environnement sonore			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
181-10 : Prévention des risques naturels et hydrauliques			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
		Philippe DAYET	20 000,00 €
181-14 : Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000, 00 €
		Philippe DAYET	20 000,00 €
203 – Infrastructures et service des transports			
203-13 – Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres			

		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
203-47 – Etudes générales (guichet unique transport)				
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
207 – Sécurité et éducation routière				
207-03 : Education routière				
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
			Vincent GRIERE Anne DUCHATEAU, adjointe	20 000,00 €

La liste des agents habilités à utiliser les nouveaux outils dématérialisés : valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou sur formulaire papier, est précisé sur une note interne.

Article 2 : Le présent arrêté, qui sera publié au RAA, abroge l'arrêté n°26-2022-143 du 22 septembre 2022.

Fait à Valence, le 22 novembre 2022

Pour la Préfète, et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
signé
Isabelle NUTI